AFFAIRE No19 - ZONE D'ACTIVITES DU CHEMIN FINETTE II - RATIFICA-TION DE L'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de ratifier le marché d'un montant de 534 060,00 FF passé, après appel d'offres, avec la G.T.O.I. pour la réalisation de travaux de terrassements des plates-formes de la Zone d'Activités du Chemin Finette II.

En effet, la Municipalité a dû faire recours à la procédure d'urgence conformément à l'article 296 du Code des Marchés Publics afin de ne pas perturber l'exécution des V.R.D. dont les travaux sont en cours.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 233-034 du Budget Communal de 1984.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions Travaux Publics et Finances sont favorables.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o--

Negn à la Réfecture le 16/10/1984